



## Carré des indigents après 50 jours

Par **MARCOXICA**, le **07/04/2014** à **16:56**

Bonjour,

Mon père est décédé à l'hôpital le 30/10/2013 durant son séjour de 82 jours pour rééducation suite à une fracture du col du fémur. Il était identifié, ainsi que son adresse connue, et le dossier médical n'a pas suivi le patient depuis l'hôpital d'origine où il a subi l'opération chirurgicale;

Il a été ensuite inhumé par la commune le 18/12/2013, soit 49 jours après.

Aucun membre de la famille ni proche (bailleur) n'a été informé du décès ni de l'enterrement dans le carré des indigents;

Je l'ai appris plusieurs mois plus tard par son bailleur

J'ai interrogé les services de l'hôpital afin de connaître précisément les démarches entreprises afin de contacter la famille ou les proches ; mais les réponses obtenues sont contradictoires, non concordantes, laconiques et parfois même illogiques. Je dois aussi interroger la commune sur leur rôle dans ce dossier;

Quelle est la loi et les pratiques admises dans un tel cas ?

Que me conseillerez-vous de faire ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]